

EMBALLAGE

↳ ENBREF



Carlsberg regroupe ses canettes sans film

◆ On connaissait le pack Evian Prestige sans film de regroupement lancé en 2016 sur le marché de l'eau premium. Cette fois, des packs de canettes adoptent en avant-première le procédé Nature Multipack de NMP Systems, filiale de KHS. Ils sont signés Carlsberg et vont venir remplacer des multipacks filmés existants (2 x 3 ou 2 x 2 canettes de 33 cl avec une poignée ; 1 x 4 ou 1 x 3 canettes sans poignée). La machine construite pour le groupe brassicole, opérationnelle début 2018, conditionnera 45 000 boîtes/h.

Syleps intègre le groupe Fives

◆ Le groupe industriel et spécialiste de l'intralogistique Fives (2 milliards d'euros, 8 000 collaborateurs) rachète la société Syleps à Lorient (40 millions d'euros, 230 personnes). Celle-ci est reconnue pour ses solutions d'optimisation logistique (palettisation, stockage robotisé) des entrepôts en agroalimentaire, dans le e-commerce et dans la distribution. Grâce au développement de technologies propriétaires en matière d'OPR (Order Picking Robotique), Syleps dispose notamment d'une solution 100 % automatisée de préparations de commandes et de constitution de palettes hétérogènes. L'entreprise compte une filiale à Bordeaux, spécialisée dans la robotique.

Karine Ermenier, k.ermenier@processalimentaire.com

Recyclage

Eco-organismes : faites votre choix !

Un temps remise en question, l'ouverture à la concurrence des éco-organismes est effective. Citéo et Adelphe, sa filiale vins, parient sur l'expertise. Léko mise sur le renouveau et son barème.

L'appel à financement lancé par le conseil d'administration de Léko auprès des metteurs en marché de produits emballés courant août 2017 a porté ses fruits au point de remettre l'éco-organisme en selle. L'arrivée d'un collectif de huit actionnaires, ajoutée à la participation financière de metteurs en marché sous forme d'avances sur éco-contributions, ont offert à Léko les gages d'une reprise pérenne. Au même moment, en septembre, les deux acteurs historiques de la gestion des déchets d'emballages ménagers et de papiers, Eco-Emballages et Ecofolio, se sont unis pour former Citéo. Lequel conserve 85 % d'Adelphe, sa filiale active dans les vins et spiritueux.

Léko annonce un barème plus avantageux

Comment faire un choix dans cette REP (Responsabilité Élargie des Producteurs) totalement remaniée ? « La véritable différence se fera avant tout par la qualité de la relation et la qualité des services apportés à chacun des acteurs de la filière (adhérents, collectivités locales, recycleurs) pour réduire les coûts et développer le recyclage. Léko mise sur le renouveau, Eco-Emballages sur l'expertise », analyse Christèle Chancrien, juriste spécialiste des filières de la REP emballages et fondatrice du cabinet E3 Conseil. Contre toute attente, il pourra aussi y avoir une différence au niveau des coûts d'éco-contribution. Léko annonce en effet un barème 2018-



Léko et Citéo (ex Eco-Emballages) ont des objectifs imposés d'atteindre 75 % d'emballages recyclés d'ici 2022, de réduire de 10 % les déchets ménagers produits par habitant d'ici 2020 et de diviser par deux les quantités de produits non recyclables mis sur le marché.

2022 qui serait 5-6 % moins élevé que celui de son concurrent Citéo dans certains cas. « Nous avons moins de frais de structure et l'opérateur historique a orienté ses priorités vers certains types de déchets comme les plastiques. Pour les PME qui ont des emballages divers, notre barème se montre vraiment intéressant », précise un administrateur de Léko. Les metteurs en marché avaient jusqu'au 30 septembre dernier pour dénoncer leur contrat annuel avec Citéo ou Adelphe. K.E.

↳ Retrouvez « les barèmes à la loupe » www.processalimentaire.com